



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE COMMUNE LE MENE

MARS 2018

1966

814,41

866 814,4

ment

966 400

1 671 036,64

Parc locatif

Programme voirie

Bâtiments scolaires

Salle des sports Plessala

Investisse

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 hab. et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.* »

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Sont ainsi évoqués :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

SOMMAIRE

1- Le contexte économique et financier	page 4	2-2- Budget eau	page 18
Le contexte international		2-3- Budget assainissement	page 19
Le contexte national		2-4- Budget chaufferies	page 20
2- La situation et les orientations financières	page 7	2-5- Budget transports	page 21
2-1- Budget commune	page 7	2-6- Budget stations-services	page 21
Fonctionnement	page 7	2-7- Budget panneaux solaires	page 22
Recettes de fonctionnement	page 7	2-8- Budget immobilier à vocation artisanal et commercial	page 23
Fiscalité		2-9- Budgets lotissements	page 23
Concours de l'Etat			
Autres recettes			
Dépenses de fonctionnement	page 9		
Dépenses de Personnel			
Subventions			
Autres dépenses			
Ratio financier (CAF) et endettement	page 13		
Investissement	page 13		
Dépenses			
Recettes : subventions, dotations, emprunts et autofinancement			

1- Le contexte économique et financier

Le contexte international

Le FMI prévoit une augmentation de la croissance mondiale de 3.6% (3.5% en 2017 et 3.2% en 2016)

Pour la France, l'INSEE prévoit une croissance de 2%. La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011. Cette croissance contribue à accélérer l'activité économique et à réduire le déficit public.

L'inflation devrait rester à des niveaux faibles, les prix augmenteraient de 1.2% selon un consensus d'économistes.

Le contexte national

Le 21 décembre 2017, l'Assemblée Nationale a adopté définitivement deux textes : une **loi de programmation des finances publiques 2018-2022** et la **loi de finances 2018**.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a pour objet de fixer une trajectoire des finances publiques traduisant «l'ambition du Gouvernement de réduire à la fois le déficit public, la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant les priorités du Gouvernement».

Elle comprend plusieurs dispositions : l'évolution et le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 2018 à 2022 et les objectifs devant permettre l'économie de 13 milliards d'euros sur le quinquennat :

- la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+1.2% an pendant 5 ans sauf exception : évolution de la population ...)

- la réduction du besoin de financement à hauteur des économies de fonctionnement (= ne pas profiter de la hausse de l'excédent de fonctionnement pour augmenter les investissements mais en profiter pour diminuer le recours à l'emprunt et désendetter la collectivité) ;
- une capacité de désendettement (encours dette/épargne brute) ne devant pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans.

Une contractualisation est prévue entre l'Etat et les collectivités locales dont les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions (1% des collectivités).

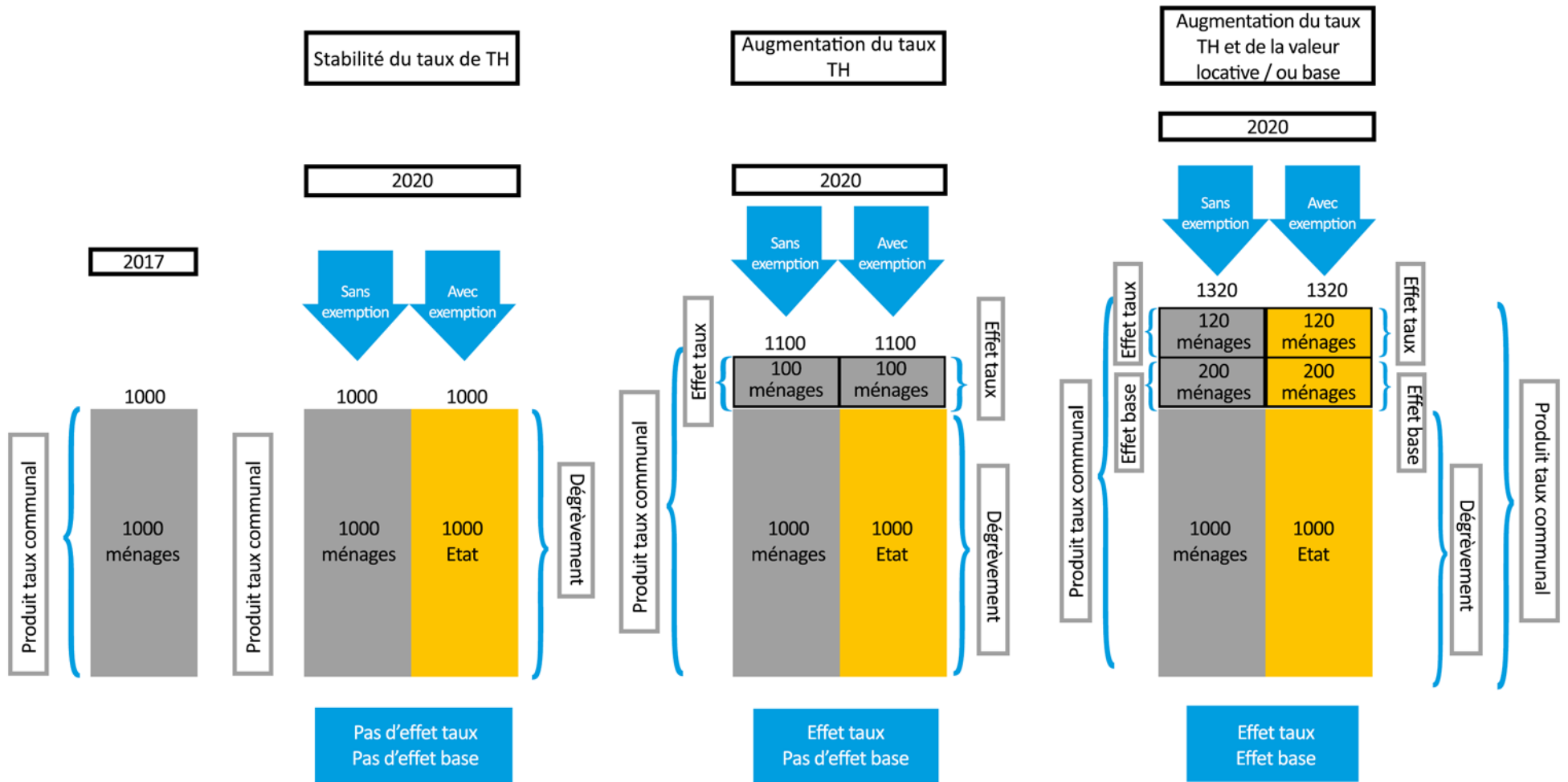
La loi de finances 2018 modifie en profondeur la fiscalité locale avec la suppression partielle et progressive de la taxe d'habitation, d'autres mesures ayant un impact sur le budget des collectivités locales sont détaillées ci-après :

La suppression partielle progressive de la taxe d'habitation (document « réforme taxe d'habitation »)

Une réforme de la taxe d'habitation sera progressivement réduite pour la majorité des ménages. Celle-ci sera maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés. Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards€ en 2018. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements seront supportées par les contribuables.

Un amendement permet aux bénéficiaires de la demi-part des veuves de bénéficier d'une exonération totale de la taxe d'habitation.

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION



Gel de la DGF et augmentation de la péréquation verticale

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour les communes. Au sein de la DGF, la loi de finances prévoit une augmentation de 210 millions d'euros des enveloppes destinées à la péréquation: + 110 millions pour la DSU, + 90 millions pour la DSR. Cette hausse est financée par les collectivités locales elles-mêmes puisque la moitié est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

La loi de finances prévoit l'augmentation de la dotation forfaitaire versée aux communes en charge de l'instruction des passeports et des cartes nationales d'identité. En effet, le montant forfaitaire par dispositif de recueil passerait de 5030€ par an à 8580€/an. 12 000€ sera versée aux communes enregistrant une activité importante de recueil et délivrance des CNI (plus de 1875 titres par an).

Gel de la péréquation horizontale Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un fonds prélevé sur des ensembles intercommunaux (communautés + communes membres) considérés comme favorisés financièrement pour être reversé à des ensembles intercommunaux considérés comme défavorisés. Le dispositif est monté en puissance progressivement entre 2012 et 2016. Pour 2018, la loi de finances 2018 a figé le montant du FPIC à 1 milliard d'euros.

Gel du Fonds d'aide à l'investissement public local (DSIL) et DETR

L'effort engagé par l'Etat en faveur de l'investissement public des collectivités locales est poursuivi :

- la DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) est maintenue à 996 millions d'euros ;
- 665 millions€ sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux (la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments avec en nouveauté par rapport à 2017 la transformation et rénovation des bâtiments scolaires, la mobilité durable et la modernisation de l'action publique).

Automatisation du FCTVA

Jusqu'à présent les attributions du FCTVA font l'objet d'une déclaration des collectivités et des EPCI. A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées par recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.

Les mesures relatives aux frais de personnel

Le rétablissement d'un jour de carence pour les fonctionnaires

La loi de Finances 2018 prévoit d'instaurer un jour de carence dans les trois fonctions publiques, le délai de carence est de 3 jours pour les salariés du privé.

Cette mesure déjà adoptée en 2012, avait été supprimée en 2014 sous la présidence de François Hollande. À l'appui de sa décision, le gouvernement avance le rapport 2016 de la Cour des Comptes : l'impact du jour de carence entre 2012 et 2014 a engendré une baisse de 60 % du nombre d'arrêts de travail d'une journée. Toutefois il a aussi été constaté un effet sur la durée des arrêts avec une augmentation du nombre de jours par arrêt.

Les modalités de compensation de la hausse de la CSG

Afin de compenser les effets, pour les agents publics (fonctionnaires ou contractuels), de la hausse de 1,7 point de la CSG au 1er janvier 2018, le Gouvernement a décidé la suppression de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES) équivalente à 1 % de prélèvement sur les traitements et la création d'une indemnité compensatrice.

En contrepartie, les employeurs bénéficieront d'une baisse du taux de cotisation employeur maladie qui passe de 11,5% à 9,88% (-1,62 points).

2- La situation et les orientations financières

Depuis le 1er janvier 2017, la commune Le Mené a intégré Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC). Les budgets Immobilier d'entreprises, les Za (Croix Jeanne Even, Ville Es Goupines et Plessala) et SPANC sont désormais gérés par LCBC.

Le DOB qui vous est ainsi proposé concerne la situation financière des budgets commune, eau, assainissement, chaufferies bois, transports, panneaux solaires, stations-services et lotissements (lotissement de la Perrière, lotissement du lac, lotissement le rocher, lotissement les hameaux du Mené, lotissement des ajoncs, lotissement des tilleuls, lotissement hameau des étouillettes, lotissement Grande Perrière).

2-1- Budget commune

Impayés

La Commune Le Mené s'est engagée à suivre ses impayés de manière assidue. Des relances de la trésorerie et par le chargé de recouvrement a permis de diminuer les impayés. Afin de faciliter le paiement des dettes, des échéanciers (51 plans d'apurement) ont été effectués en 2017. Des mesures plus coercitives ont aussi été engagées : 12 mesures d'expulsions depuis 2017.

Pour le budget commune avec les dettes OM, le montant des impayés antérieurs à 2017 s'élève à 568 612€. En 2017, le taux de recouvrement est de 83 % pour les loyers et 91 % pour la cantine (sans les rejets de prélèvement).

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en diminution du fait des transferts à Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC).

Fiscalité

• Transfert LCBC

Depuis 2017, certaines recettes sont perçues directement par LCBC :

- la contribution économique territoriale (CFE et CVAE) pour 2 242 999€ ;
- les taxes liées à la fiscalité communautaire : THet foncier bât pour 639 993€ ;
- la taxe sur les surfaces commerciales pour 9930€ et IFR pour 68 536€
- la part communale FPIC pour 139 381€ et part communale FNGIR pour 25 941€.

Cependant, est versée par LCBC au budget commune une attribution de compensation qui s'élève à 1 969 013€ qui se décompose ainsi :

Recettes TPU	2 479 913€
Fiscalité ménage	593 573€
FNGIR	-780 002€
TAD	-14 587€
Espace d'activités La Perrière Plessala	-12 717€
ZA du Ponterret Saint Gouéno	-2 855€
PA de la Villes es Goupines Le Gouray	-7 055€
ZA de la Croix Jeanne Even Collinée	-1 403€
Pays Centre Bretagne	-50 240€
ODCM	-50 306€
Mission locale Le Mené	-6 584€
RPAM Le Mené	-7 340€
SPANC Le Mené	-15 995€
Animation économique Le Mené	-39 889€
Immobilier d'entreprise Le Mené	-9 614€
Aides aux entreprises Le Mené	-92 414€
Politique de l'habitat Le Mené	-13 472€
Total	1 969 013€

Pour le budget 2018, ces montants transférés sont pris en compte, une dotation de solidarité communale (DSC) pouvant être cependant perçue par la commune. La commune Le Mené n'a pas bénéficié de cette DSC en 2017 (le montant DSC versé aux communes éligibles était de 53.42€/habitant).

- impôts directs locaux

Les taux seront maintenus pour 2018 :

taux de TH : 13.8%

taux foncier bâti : 18.7 %

taux de foncier non bâti : 76.08%

En 2017, une harmonisation du taux foncier non bâti a été effectuée.

En 2017, les taux moyens des communes de 5 000 à 10 000 habitants étaient de :

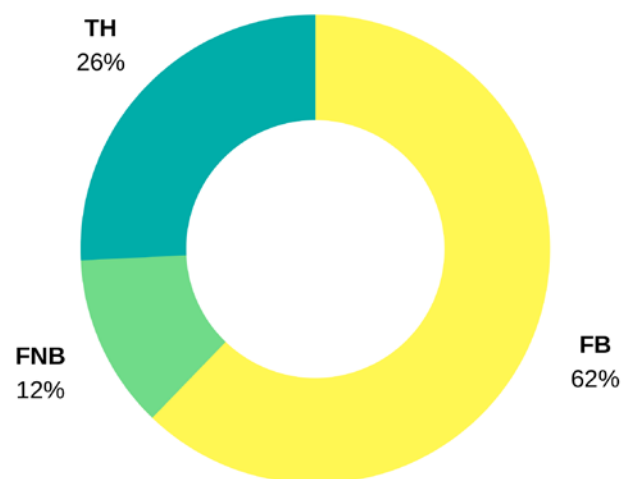
taux de TH : 14.98 %

taux de foncier non bâti : 56.13 %

taux foncier bâti : 21.07 %

La prévision du produit fiscal sera actualisée courant mars après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux. L'augmentation forfaitaire des bases est estimée par rapport à l'inflation et serait ainsi de 1.2 %.

Pour 2018, le produit de fiscalité directe se répartirait ainsi :



Et l'évolution du produit des recettes de fiscalité par rapport serait de + 33 625€ :

	2017			2018		
	Bases 2017	Taux	Produits	Bases 2018 estimées	Taux	produits attendus
TH	5 233 000	13.80%	722 154	5 295 796.00	13.80%	730 819.85
FB	9 322 000	18.70%	1 743 214	9 433 864.00	18.70%	1 764 132.57
FNB	442 600	76.08%	336 730.08	447 911.20	76.08%	340 770.84
			2 802 098.08			2 835 723.26

Il est noté que pour la taxe d'habitation, la majeure partie de la recette sera transformée en compensations fiscales et l'évolution de cette recette sera certainement moins dynamique dans les années à venir.

Concours de l'Etat

- Dotation Globale de Fonctionnement.

Conformément à l'article L2113-20 du CGCT, la Mairie le Mené bénéficiera en 2018 pour la dernière année du bonus 5% de DGF.

La DGF est une part importante des recettes communales : elle représente 21% des recettes de gestion (recettes de fonctionnement – recettes exceptionnelles – recettes d'ordre).

En 2017, la DGF se décomposait ainsi :

- la dotation forfaitaire : 1 540 283€
- la dotation de solidarité rurale (DSR): 433 847€
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : 41 387€

Pour 2018, du fait des décisions gouvernementales, le budget communal peut se baser sur les montants DGF de 2017.

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La loi de finances de 2016 (article 34 et 35) a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie. En 2017, le FCTVA sur

les dépenses de fonctionnement s'est ainsi élevé à 20 897,42€.

Autres recettes

Les produits de services du domaine et ventes seront du même montant en 2018 qu'en 2017. Cette recette a diminué de 5 535€ en 2017 par rapport à 2016 du fait de la gratuité des locations de salles pour les associations, d'une diminution des ventes de terrains.

Les autres produits de gestion courante seront en diminution en 2018 : l'EHPAD étant devenu propriétaire du bâtiment de Plessala, les loyers ne seront plus encaissés.

La vente de logements est une recette importante pour le budget : 299 420.95€ de produits exceptionnels en plus en 2017 par rapport à 2016. Ces recettes ont permis d'augmenter la capacité d'autofinancement du budget commune. Pour 2018, une étude patrimoniale en cours permettra de déterminer les ventes à effectuer.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de personnel

Entre 2016 et 2017, les dépenses ont fortement augmenté + 540 872€.

Le coût du personnel titulaire a augmenté de 205 712€ par rapport à 2016 (4 postes ont été créés, 13 stagiarisations et 66 avancements grade en 2017 du fait du PPCR).

Les cotisations ont également augmenté : URSSAF : +51 395€, la CNRACL et IRCANTEC : + 63 113€.

Le personnel contractuel a également augmenté du fait des remplacements à effectuer + 45 255€.

Un coût supplémentaire est dû à l'assurance statutaire du personnel : l'assurance 2016 de 83 506€ ayant été payée en 2017.

	2016		2017	
	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP
Non titulaire	32	14.78	19	10.32
Stagiaire	8	7.6	13	12.44
Titulaire	74	70.43	79	75
Total	114	92.81	111	97.76

Pour 2018, il est impératif de contenir la masse salariale et de limiter son évolution par rapport au budgété.

Certaines mesures ont été prises :

- au 1er janvier 2018 le temps de travail annuel est de 1603 Heures soit un gain de 56 heures/an pour un agent à temps complet ;
- la suppression des TAP en septembre 2018 devrait permettre d'économiser aux environs de 20 000€ et engendre des réorganisations de service ;
- le changement de franchise assurance statutaire afin d'augmenter les remboursements des arrêts maladie.

Cependant, des coûts sont à prévoir : 3 dossiers de promotion interne sont en étude au Centre de Gestion, 6 avancements de grade en catégorie C (coût estimé de 4500€), des avancements d'échelons et la mise en place du RIFSEEP, les compensations de hausse CSG.

- Analyse arrêts de travail.

Pour les agents CNRACL, les arrêts de travail en maladie ordinaire ont augmenté :

	2017		2016	
	Nombre de jours d'arrêts	Nombres d'arrêts	Nombre de jours d'arrêts	Nombres d'arrêts
Maladie ordinaire	1 188	33	888	24
Maternité	307	2	265	3
Longue maladie – longue durée	382	2	732	2
Accident du travail	664	5	762.5	6
Total	2 541	42	2 647.5	35

La franchise étant de 30 jours jusque fin 2017, des arrêts de maladie ordinaire n'ont pas été remboursés :

	Nombre de jours d'arrêts non remboursés	
	2017	2016
Maladie ordinaire	158	179

Le passage en 2018 à une franchise de 10 jours sera bénéfique financièrement pour la commune (gain pour la commune estimé à +15 000€ : différence surcoût franchise – remboursement arrêts).

En 2017, les charges de personnel représentent 53% des dépenses de service mais ce taux passe à 50% avec la déduction des mises à disposition :

- aux associations : 2 584€ ;
- aux budgets annexes (eau, transport,...) : 237 685€ ;
- à LCBC : 13 547€.

Subventions aux associations et participations aux budgets annexes

Une stabilité est prévue pour le budget 2018.

En 2017, moins de subventions ont été versées par rapport à 2016 (-294 571.81€).

En effet, LCBC verse désormais la subvention au syndicat mixte du Mené pour un montant de 50 306€.

La commune devra cependant décider pour 2018 du versement d'une subvention de fonctionnement pour la chaufferie bois (300 000€ ont été versés en 2016 et 100 000€ en 2017)

Autres dépenses de fonctionnement

Le transfert des dépenses FNGIR (780 000€) et FPIC (361 865€) à LCBC a permis de diminuer le chapitre atténuation de produits.

La réalisation d'un emprunt en 2017 de 3 000 000€ a augmenté les charges financières pour 29 539,40€.

En 2017, les charges à caractère général ont augmenté de 16.5 %(+ 353 279€) par rapport à 2016 essentiellement du fait de dépenses exceptionnelles (thermographie pour 47 000€, assurance dommage ouvrage de la salle de

sport de Plessala pour 16 000€) et de retards de paiement de 2016 (180 000€ de repas CCAS de 2016 payés en 2017, travaux d'entretien pour 25 700€).

Cependant, certains postes (combustible, carburant, alimentation, entretien voirie, réseaux bois, transports collectifs, frais de nettoyage des locaux) ont augmenté par rapport à 2016 pour un montant de 50 000€.

Afin de limiter ces augmentations, la commune a décidé pour 2018 d'effectuer une analyse du fonctionnement par service. Des études de renégociations de prêt pourraient être également sollicitées.

En résumé, évolution prévue des dépenses et des recettes de fonctionnement courant (sans exceptionnel).

	2017	2018	Evolution 2017/2018
Recettes	9 353 495,61€	9 171 839,76€	-1,9%
Dépenses	7 344 181,17€	7 226 268,06€	-1,6%

Le détail de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement est prévu dans le tableau « évolution des dépenses et recettes de fonctionnement ». Certaines dépenses de personnel en 2017 ayant été exceptionnelle, une diminution des dépenses de fonctionnement courante est prévue.

Les atténuations de produits étant également variables, ils ne sont pas pris en compte dans la simulation 2018, ce qui explique la baisse des recettes.

Pour les recettes exceptionnelles, est prévue la diminution des ventes de logement.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020	2021
Rappel : Excédent ou déficit reporté	826 933.93€	1 096 160.78€	2 949 449.17€	1 218 234.81€	2 403 245.06€			
Recettes courantes de fonctionnement	11 511 778.28€	11 826 538.65€	10 376 816.23€	9 353 495.61€	9 171 839.76€	9 252 087.76€	9 121 839.76€	9 121 839.76€
<i>Atténuations de charges</i>	139 475.01€	178 400.40€	53 897.36€	142 704.91€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
<i>Produits des services</i>	553 483.34€	480 856.45€	687 569.28€	682 033.30€	661 225.30€	661 225.30€	661 225.30€	661 225.30€
<i>Impôts directs locaux</i>	5 647 237.00€	5 161 450.00€	5 870 546.00€	2 808 068.00€	2 830 000.00€	2 830 000.00€	2 830 000.00€	2 830 000.00€
<i>Attribution de compensation</i>	775 289.39€	761 469.00€	0.00€	1 969 013.00€	1 969 013.00€	1 969 013.00€	1 969 013.00€	1 969 013.00€
<i>Autres Impôts et Taxes</i>	850 397.61€	1 684 336.97€	532 910.63€	351 542.99€	433 789.99€	433 789.99€	433 789.99€	433 789.99€
<i>DGF</i>	2 111 611.00€	1 900 813.00€	1 977 945.00€	1 974 130.00€	1 974 130.00€	1 974 130.00€	1 974 130.00€	1 974 130.00€
<i>Autres dotations de l'Etat</i>	643 731.93€	782 945.66€	609 692.35€	626 836.91€	613 034.54€	613 034.54€	613 034.54€	613 034.54€
<i>Autres recettes de gestion</i>	781 531.61€	876 267.17€	644 255.61€	768 390.63€	640 646.93€	640 646.93€	640 646.93€	640 646.93€
<i>Travaux en régie</i>	9 021.39€	0.00€		30 775.87€	50 000.00€	130 248.00€		
Dépenses de gestion de l'exercice	8 339 019.99€	9 163 605.64€	7 910 100.29€	7 344 181.17€	7 226 268.06€	7 289 300.02€	7 352 962.30€	7 417 261.20€
<i>Charges à caractère général</i>	2 065 508.76€	2 278 729.10€	2 167 365.44€	2 497 041.71€	2 427 148.81€	2 451 420.30€	2 475 934.50€	2 500 693.85€
<i>Charges de personnel</i>	3 434 019.74€	3 565 030.51€	3 383 194.91€	3 924 067.33€	3 876 047.12€	3 914 807.60€	3 953 955.67€	3 993 495.23€
<i>Autres charges de gestion courante</i>	875 308.49€	1 067 070.03€	1 217 498.94€	922 927.13€	922 927.13€	922 927.13€	922 927.13€	922 927.13€
<i>Atténuations de produits</i>	1 964 183.00€	2 252 776.00€	1 142 041.00€	145.00€	145.00€	145.00€	145.00€	145.00€
Epargne de gestion courante	3 172 758.29€	2 662 933.01€	2 466 715.94€	2 009 314.44€	1 945 571.70€	1 962 787.74€	1 768 877.46€	1 704 578.56€
<i>Produits financiers</i>	31.68€	342.50€	1 617.86€	26 932.05€	5 425.11€	5 246.41€	5 071.50€	4 889.01€
<i>Charges financières</i>	316 591.10€	356 483.71€	340 896.91€	413 419.77€	332 128.59€	329 833.50€	307 771.87€	285 537.05€
<i>Produits exceptionnels</i>	107 242.46€	140 504.60€	472 143.63€	756 966.00€	100 000.00€	50.00€	50.00€	50.00€
<i>Charges exceptionnels</i>	24 787.65€	42 453.43€	455 180.68€	30 469.98€	29 778.65€	40.00€	40.00€	40.00€
Epargne brute de l'exercice (banque)*	2 938 653.68€	2 404 842.97€	2 144 399.84€	2 349 322.74€	1 689 089.56€	1 638 210.65€	1 466 187.09€	1 423 940.52€
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	679 629.96€	960 448.92€	928 379.07€	918 437.37€	935 259.23€	889 693.70€	880 461.86€	848 101.03€
Epargne nette de l'exercice	2 259 023.72€	1 444 394.05€	1 216 020.77€	1 430 885.37€	753 830.33€	748 516.95€	585 725.23€	575 839.48€
042 : Opérations de transfert d'ordre entre section (recettes)	34 658.29€	515.00€	596 588.68€	166 627.00€	146 775.00€	149 975.00€	149 975.00€	149 975.00€
042 : Opérations de transfert d'ordre entre section (dépenses)	563 308.12€	490 551.27€	1 581 561.94€	1 330 939.49€	1 331 203.43€	1 393 328.69€	1 265 975.74€	1 101 980.41€
Résultat de l'exercice	2 410 003.85€	1 914 806.70€	1 159 426.58€	1 185 010.25€	504 661.13€	394 856.96€	350 186.35€	471 935.11€
Résultat cumulé	3 236 937.78€	3 010 967.48€	4 108 875.75€	2 403 245.06€	2 907 906.19€	394 856.96€	350 186.35€	471 935.11€

ANALYSE DE LA FORMATION DE L'EPARGNE ET DU RESULTAT

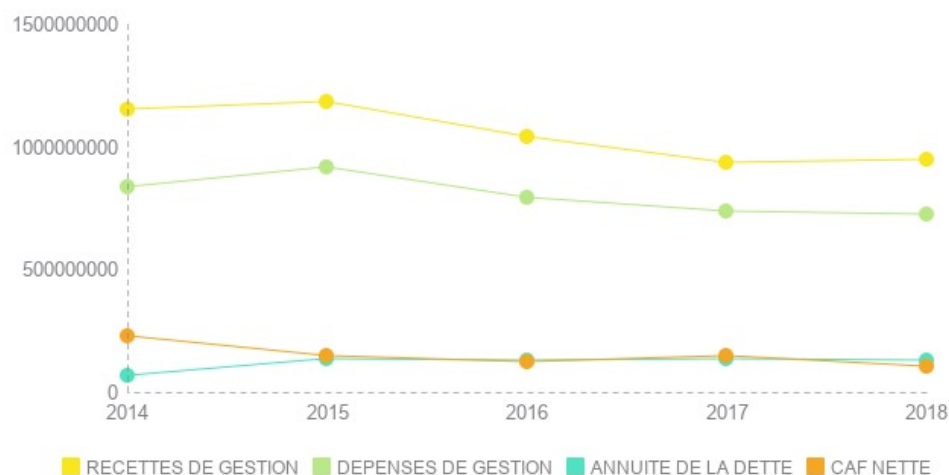
Ratio et endettement

Evolution de la CAF

En 2017, avec les ventes logements communaux, la CAF nette est de 1 430 885€. Pour 2018, du fait de la diminution de la vente de logements, la CAF nette diminuera.

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	11 511 778,28€	11 826 538,65€	10 376 816,23€	9 353 495,61€	9 421 839,76€
Dépenses de gestion	8 339 019,99€	9 163 605,64€	7 910 100,29€	7 344 181,17€	7 226 268,06€
Epargne de gestion	3 172 758,29€	2 662 933,01€	2 466 715,94€	2 009 314,44€	2 195 571,70€
Annuité de la dette	679 629,96€	1 316 932,63€	1 260 207,04€	1 331 857,14€	1 254 543,59€
CAF nette	2 259 023,72€	1 444 394,05€	1 216 020,77€	1 430 885,37€	1 003 830,33€

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la CAF nette : une diminution de la CAF nette étant prévue pour 2018.



L'objectif pour le budget communal est d'inverser cette chute de la CAF en limitant les dépenses de fonctionnement.

Dette

Il est à noter la singularité de l'endettement communal : 50% de la dette est due aux logements communaux. En 2018, les prêts EHPAD sont transférés au CCAS du fait du transfert de la propriété du bâtiment. L'endettement est en 2018 de 1 283 390€, l'endettement communal diminuera fortement à partir de 2024 (973 670€).

Les ratios 2017 sont :

- encours dette/produits fonctionnement : 1.5 an ;
- encours dette/caf brute : 6.1 ans.



La commission finances du 24 janvier 2017 a fixé une limite d'endettement pour la commune : un ratio encours dette/ CAF brute à 9.

Investissement

Dépenses d'investissement (document « Plan Pluriannuel d'investissement »)

Ainsi, afin de rester sous le seuil d'endettement de 9, des projets ont été annulés, d'autres diminués ou reportés pour un montant de 896 500€ :

Annulation

Opération service technique Collinée 25 000€.
Opération chemin piéton Collinée : 6 500€.

Diminution

Opération ADAP 50 000€.
Opération hors opération 50 000€.

Opération matériel service technique 40 000€.
Opération réseau chaleur 100 000€.
Opération matériel informatique 15 000€.

Report

Opération salle omnisport Collinée 350 000€ sur année 2019.
Opération rue grande Clôtüre Plessala 110 000€ sur année 2019.
Opération salle association Le Gouray 60 000€ sur année 2019.

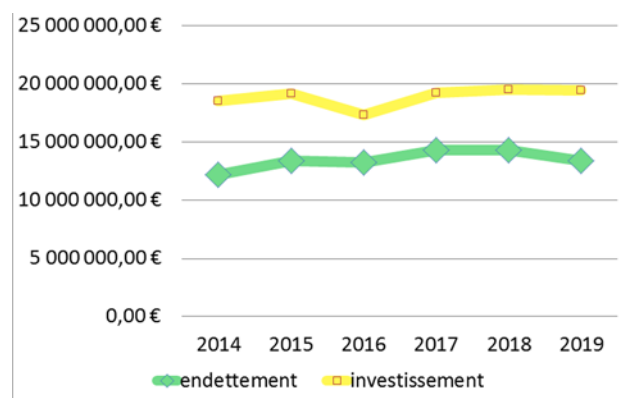
Ainsi, pour 2018, 5 191 200€ d'investissement sont prévus (document « Plan Pluriannuel d'investissement »).

Evolution endettement- investissement

Le budget n'augmentant pas ses marges d'autofinancement, le graphique montre l'évolution de l'encours de la dette avec l'investissement. L'objectif fixé par la commission finances est de limiter l'évolution de l'endettement communal.

	Endettement	Investissement
2014*	12 207 589.99€	6 303 041.13€
2015*	13 367 900.03€	5 787 076.44€
2016	13 240 650.29€	4 082 760.44€
2017	14 276 899.18€	4 971 234.12€
2018	14 299 020.78€	5 191 200.00€
2019	13 396 739.47€	6 056 004.60€

*les chiffres correspondent aux communes historiques + Communauté de Communes du Mené



Recettes d'investissement

• Pour 2018, les subventions d'investissement s'élèvent à : 965 953,17€.
Des soldes de subvention seront demandés en 2018 pour l'aménagement du bourg de St Goueno pour un montant de 150 051,50€, de 510 000,00€ pour la salle omnisport de Plessala, de 20 000€ pour les maisons solaires et 17 610,00€ pour le relais de service publics.

Des subventions DETR ont été sollicitées pour l'aménagement de la salle omnisport de Collinée et pour l'aménagement de l'école de St Gilles

Les rénovations CEE (logements, écoles, bâtiments communaux) permettront d'obtenir 266 291,67€ de L'ADEME.

• Les dotations (taxe d'aménagement et FCTVA) s'élèvent à : 905 367,32€
Les recettes taxe d'aménagement sont variables : elles étaient de 7 942,61€ en 2017 contre 28 297,91€ en 2016.

Le FCTVA est estimé d'après les travaux prévus au PPI à 905 367€.

• Fonds de roulement, emprunt et autofinancement

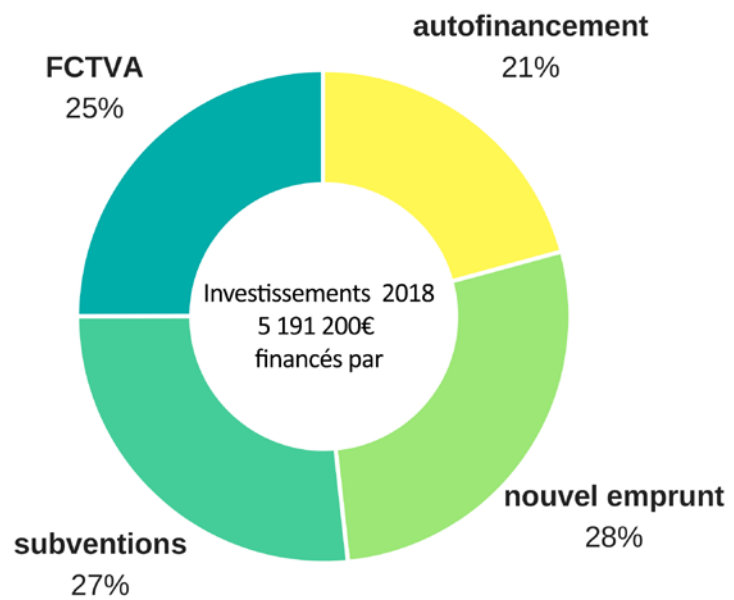
L'étude du fonds de roulement (tableau « financement de l'exercice ») permet de prévoir un emprunt de 1 000 000€ pour 2018, ce qui permettra de rester dans les ratios d'endettement prévus par la commission finances et d'autofinancer les investissements à hauteur de 753 830€ par le budget commune.

Le Fonds de roulement représente la différence entre les ressources stables (recettes de fonctionnement + recettes investissement + affectations) sur les emplois stables (dépenses de fonctionnement + dépenses investissement).

L'analyse du fonds de roulement éclaire les modalités de financement des investissements. Il est recommandé d'avoir un ratio fonds de roulement/ (dépenses de fonctionnement/an) de 3 mois.

Pour 2018, l'emprunt de 1 000 000€ suffit à faire respecter ce ratio et permet d'éviter une trésorerie trop importante.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des recettes d'investissement permettant de financer les investissements communaux :



Plan Pluriannuel d'Investissement

	2016		2017		2018		2019		2020		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Acquisitions foncières	53 836.08 €		17 950.82 €		15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 786.90 €	0.00 €
Aménagement loisirs	165 419.85 €				0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	165 419.85 €	0.00 €
Bâtiments publics	504 596.25 €	220 769.00 €	52 430.00 €	4 543.00 €	291 500.00 €	189 927.66 €	465 548.00 €	76 368.49 €	0.00 €	0.00 €	1 314 074.25 €	491 608.15 €
Bâtiments scolaires	36 831.84 €	200 000.00 €	866 814.41 €		374 800.00 €	120 273.86 €	1 410 000.00 €	331 296.40 €	500 000.00 €	82 020.00 €	3 188 446.25 €	733 590.26 €
Bâtiments services techniques	26 632.64 €		5 519.45 €		4 000.00 €	656.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 152.09 €	656.16 €
Cimetière columbarium	38 240.00 €		600.00 €		90 000.00 €	14 763.60 €	190 000.00 €	31 167.60 €	0.00 €	0.00 €	318 840.00 €	45 931.20 €
EHPAD	33 699.72 €										33 699.72 €	0.00 €
Equipements sportifs			59 872.30 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 872.30 €	0.00 €
Etudes d'urbanisme	33 705.09 €		85 218.00 €	46 000.00 €	18 000.00 €	4 952.72 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	136 923.09 €	50 952.72 €
Hors opérations	219 155.82 €		393 508.90 €	17 174.00 €	551 500.00 €	257 729.20 €	220 000.00 €	36 088.80 €	0.00 €	0.00 €	1 384 164.72 €	310 992.00 €
Matériel informatique	191 451.89 €		44 079.09 €		15 000.00 €	2 460.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250 530.98 €	2 460.60 €
Matériel service technique	37 236.85 €		225 703.75 €	10 913.00 €	150 000.00 €	24 606.00 €	120 000.00 €	19 684.80 €	88 000.00 €	14 435.52 €	620 940.60 €	69 639.32 €
Mobilité	15 980.24 €		15 462.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 442.24 €	0.00 €
Parc locatif	1 680 663.04 €	206 278.59 €	640 640.22 €	80 000.00 €	306 000.00 €	103 000.00 €	300 000.00 €	0.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €	3 227 303.26 €	689 278.59 €
Salles omnisports	826 033.89 €	162 492.50 €	923 173.71 €	274 265.00 €	1 409 000.00 €	741 132.36 €	1 350 000.00 €	871 454.00 €	750 000.00 €	123 030.00 €	5 258 207.60 €	2 172 373.86 €
Voirie	252 977.16 €	8 850.00 €	1 671 036.64 €	291 147.50 €	1 966 400.00 €	411 818.33 €	2 000 456.60 €	426 186.42 €	300 000.00 €	49 212.00 €	6 190 870.40 €	1 187 214.25 €
Total Résultat	4 116 460.36 €	798 390.09 €	5 002 009.29 €	724 042.50 €	5 191 200.00 €	1 871 320.49 €	6 056 004.60 €	1 792 246.51 €	1 938 000.00 €	568 697.52 €	22 303 674.25 €	5 754 697.11 €

FINANCEMENT DE L'EXERCICE

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020	2021
FINANCEMENT DE L'EXERCICE	<i>Remboursement de caution</i>	6 687.34€	10 794.98€	8 692.10€	18 804.99€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Encaissement de caution</i>	10 401.57€	17 098.33€	11 219.22€	23 647.08€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Avances versées (27)</i>	200.00€	0.00€	622 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
	Dépenses d'équipement	6 303 041.13€	5 787 076.44€	3 961 548.22€	5 005 021.15€	5 191 200.00€	6 056 004.60€	1 938 000.00€	0.00€
	<i>Immobilisations incorporelles (20)</i>	103 348.31€	-37 697.80€	30 018.67€	13 812.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Subventions d'équipement versées (204)</i>	407 428.97€	434 217.57€	217 663.24€	229 513.14€	470 650.00€	12 000.00€	0.00€	0.00€
	<i>Dépenses d'équipement (21 et 23)</i>	1 545 944.22€	2 073 014.99€	1 225 792.84€	304 785.04€	15 000.00€	725 000.00€	0.00€	0.00€
	<i>Opérations d'investissement</i>	4 237 298.24€	3 317 541.68€	2 488 073.47€	4 426 135.10€	4 655 550.00€	5 188 756.60€	1 938 000.00€	0.00€
	<i>Travaux en régie</i>	9 021.39€	0.00€	0.00€	30 775.87€	50 000.00€	130 248.00€	0.00€	0.00€
	Financements sur fonds propres	3 183 107.20€	2 634 828.25€	2 825 888.96€	2 901 087.11€	2 625 150.82€	2 624 267.27€	2 377 971.75€	924 679.48€
	Epargne nette de l'exercice	2 259 023.72€	1 444 394.05€	1 216 020.77€	1 430 885.37€	753 830.33€	748 516.95€	585 725.23€	575 839.48€
	<i>Dotations fonds divers (hors 1068)</i>	511 067.26€	354 819.58€	817 458.10€	734 159.24€	905 367.32€	837 999.00€	942 246.51€	348 840.00€
	<i>Subventions d'investissement</i>	413 016.22€	835 614.62€	792 410.09€	736 042.50€	965 953.17€	1 037 751.32€	850 000.00€	0.00€
Besoin de financement avant emprunt	3 116 419.70€	3 145 944.84€	1 755 132.14€	2 099 091.95€	2 566 049.18€	3 431 737.33€	-439 971.75€	-924 679.48€	
Emprunts mobilisés	1 839 940.00€	2 338 150.06€	2 545 942.93€	3 011 018.71€	1 000 000.00€	0.00€			
FONDS DE ROULEMENT	Fonds de roulement de début d'exercice	4 388 652.73€	3 124 728.52€	2 342 328.44€	3 133 139.23€	4 045 065.99€	2 479 016.81€	-952 720.52€	-512 748.77€
	Fonds de roulement / dépenses de gestion (en jour)	189	123	107	154	202	122	-47	-25
	Variation du fonds de roulement	-1 276 479.70€	-807 794.78€	790 810.79€	911 926.76€	-1 566 049.18€	-3 431 737.33€	439 971.75€	924 679.48€
	Fonds de roulement de clôture*	3 112 173.03€	2 316 933.74€	3 133 139.23€	4 045 065.99€	2 479 016.81€	-952 720.52€	-512 748.77€	411 930.71€
DETTE	Variation de l'encours de dette	1 160 310.04€	1 377 701.14€	1 617 563.86€	2 092 581.34€	64 740.77€	-889 693.70€	-880 461.86€	-848 101.03€
	Encours de dette de clôture	12 207 589.99€	13 367 900.03€	13 240 650.29€	15 243 775.40€	14 454 951.30€	13 565 257.60€	13 574 489.44€	12 726 388.41€
	Annuité de la dette	679 629.96€	1 316 932.63€	1 260 207.04€	1 331 857.14€	1 254 543.59€	1 205 746.82€	1 174 571.79€	1 119 931.99€
PILOTAGE	Ratio épargne brute / recettes de fonctionnement	25.53%	20.33%	20.67%	25.12%	18.42%	17.71%	16.07%	15.61%
	Ratio épargne nette / dépenses d'équipement	35.84%	24.96%	30.70%	28.59%	14.52%	12.36%	30.22%	
	Ratio financements sur fonds propres / dépenses d'équipement	50.50%	45.53%	71.33%	57.96%	50.57%	43.33%	122.70%	
	Pression fiscale								
	Ratio capacité de désendettement (en années)	4.15	5.56	6.17	6.49	8.56	8.28	9.26	8.94

2-2- Budget eau

Une proposition de loi relative à la mise en œuvre des compétences eau et assainissement est actuellement examinée. Cette proposition de loi ne concerne que les communautés de communes. Elle prévoit le maintien du principe du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au plus tard au 1er janvier 2020 sauf si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes délibèrent pour s'y opposer (pour l'eau, l'assainissement ou pour les deux). Le transfert obligatoire est alors repoussé au 1er janvier 2026.

L'article L1611-9 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRE prévoit que pour toute opération exceptionnelle d'investissement, une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement doit être présentée à l'assemblée délibérante. Le seuil pour notre commune est de 100 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce budget est issu de la fusion des budgets eau de Saint-Gouéno et de Le Gouray ainsi que des budgets eau et assainissement des communes de Collinée et Saint-Gilles-du-Mené.

La situation financière de ce budget est délicate :

- La trésorerie du budget était au 1er janvier 2017 de 61 043,50€. Elle est au 1er janvier 2018 de - 204 210,69€. Il reste 197 457,54€ de subventions à percevoir pour la station d'eau de Collinée. Une ligne de trésorerie a été souscrite de 300 000€ en 2017 et renouvelée en 2018.

Au 1er janvier 2017, le montant des impayés s'élevait à 336 986,51€ dont 189 083,34€ au titre de l'année 2016. Au 1er janvier 2018 le montant des impayés est de 218 890,38€. Le taux de recouvrement des factures est actuellement de 86 %.

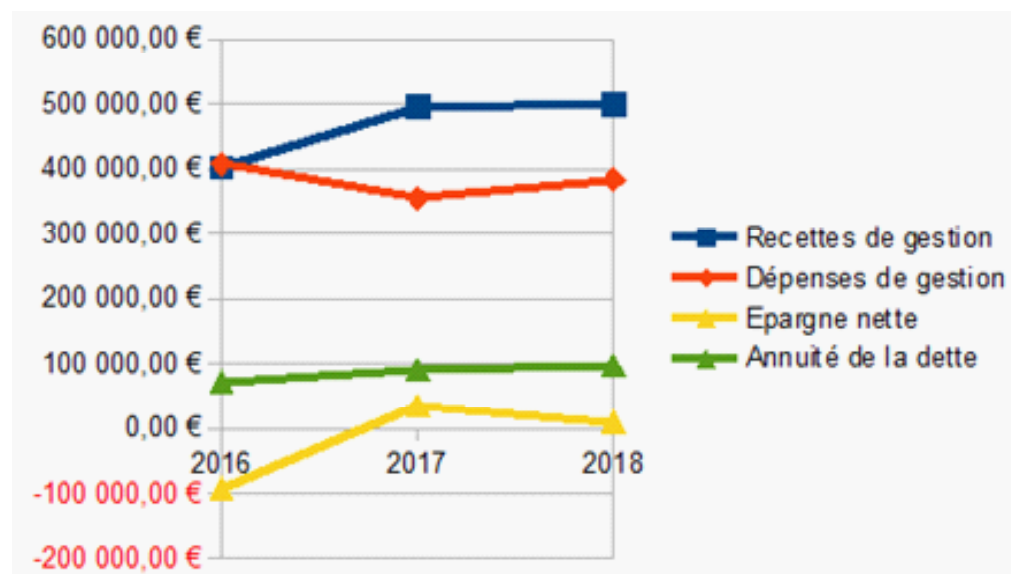
- L'encours de la dette au 1er janvier 2018 est de : 1 137 657,62€. L'annuité de la dette était de 90 231,14€ en 2017 et sera de 97 200,04€ en 2018.
 - Le coefficient d'endettement est de 18,22 % en 2017.
 - La capacité de désendettement est de 10,24 années en 2017.

En 2017 la CAF nette ressort à 35 043,52€ alors qu'elle était négative 2016. La stabilisation des rythmes de facturation et l'augmentation des tarifs ont permis d'améliorer la situation.

Une étude patrimoniale est en cours et permettra de prioriser les besoins en investissements (le linéaire du réseau eau est d'environ 125 km, la durée de vie d'une canalisation estimée à 40 ans et le prix de renouvellement d'1 km de canalisation est estimé à 65 000€).

Les tarifs sont désormais harmonisés :

- 85€ l'abonnement.
- Tranche 0 – 100 m³ : 1,51€ ;
- tranche 101 – 1000 m³ : 1,40€ ;
- au delà de 1000 m³ : 1€.



Investissements

Les projets 2018 déjà engagés sont les suivants :

- station d'eau de Collinée : 21 934,31€ ;
- renouvellement réseau AEP St Gilles : 60 170,00€ ;
- fournitures de portes pour les réservoirs de St Gilles et St Gouéno : 1 900,00€ ;
- intégration de données de télégestion : 3 855,00€ ;

- étude patrimoniale : 22 965€ ;
- pompe station d'eau Les Aulniaux.

Les opérations souhaitées sont les suivantes :

- analyseur nitrate station eau St Gouéno : 3 994,20€.

Soit une enveloppe de 116 648,51€ de travaux. Les subventions attendues s'élèvent à 217 389,54€.

2-3- Budget assainissement

Ce budget est issu de la fusion des budgets assainissement de Plessala, Saint-Jacut-du-Mené, Saint-Gouéno et Le Gouray ainsi que des budgets eau et assainissement des communes de Collinée et Saint-Gilles-du-Mené.

La situation financière de ce budget est correcte :

- La trésorerie du budget était au 1er janvier 2017 de 130 979,45€. Elle est au 1er janvier 2018 de 12 167,80€. Il reste 106 377,08€ de subventions à percevoir pour la station d'épuration de Plessala et 17 535,00€ de prêt à taux zéro. Une ligne de trésorerie a été souscrite de 200 000€ en 2017 et renouvelée en 2018.

Au 1er janvier 2017, le montant des impayés s'élevait à 91 901,18€. Au 1er janvier 2018 le montant des impayés est de 102 764,98€. Le taux de recouvrement des factures est actuellement de 85 %.

- L'encours de la dette au 1er janvier 2018 est de : 531 727,01€. L'annuité de la dette était de 26 935,69€ en 2017 et sera de 32 879,10€ en 2018.

Le coefficient d'endettement est de 12,31 % en 2017 mais devrait fortement augmenter avec les futurs projets (plus de 25%) si les tarifs ne sont pas revalorisés.

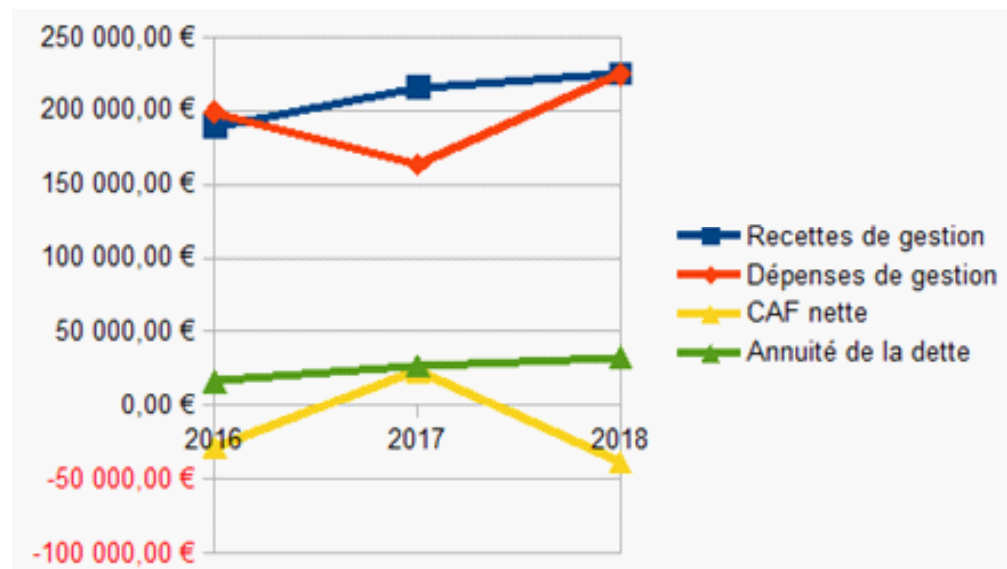
La capacité de désendettement est de 12,29 années en 2017.

En 2017 la CAF nette ressort à 23 817,13€ malgré la dépense liée au curage des

lagunes de St Jacut d'un montant de 33 886,25€. Elle était négative 2016. La stabilisation des rythmes de facturation et l'augmentation des tarifs ont permis d'améliorer la situation.

Dans l'optique du curage des lagunes de Plessala dont le montant des travaux est estimé à 96 350€. la Préfecture a été sollicitée le 5 février dernier pour étaler sur 5 ans le coût de ce curage.

Les tarifs du service sont désormais harmonisés pour les 6 communes déléguées : la redevance au m³ est de 1,15€€ et l'abonnement de 80€.



Pour 2018, le budget permettra de financer :

En fonctionnement, les études et le curage des lagunes de Plessala pour 14 000€. Le curage de la lagune de Plessala sera effectué en 2018.

En investissement, la fin des travaux pour la station d'épuration de Plessala pour 4 211,99€. Le solde de l'étude technico économique d'un montant de 3 070€. L'intégration des données de télégestion pour 6 964,00€. L'étude de zonage de Langourla pour 11 100€. Le diagnostic du réseau assainissement pour 51 059,00€. La réfection complète du poste de relèvement du Gage pour 11 500,00€ et l'extension de 45 ml de réseau sur Plessala. Soit une enveloppe de 97 904,99€. Les subventions attendues s'élèvent à 136 917,08€.

Il devrait être envisagé de mettre en place une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) dans le cadre des 2 projets de stations d'épurations.

2-4- Budget chaufferies

Impayés

Le montant des impayés antérieurs à 2017 s'élève à 148 170€ : 10 000€ ont pu être recouverts grâce aux procédures de la trésorerie et du chargé de recouvrement. En 2017, le taux de recouvrement est de 87%.

Fonctionnement

En 2018, les dépenses de fonctionnement seront au niveau de 2017.

Globalement, les dépenses 2017 ont diminué par rapport à 2016 : - 25 291,87€ car les services ont rationalisé le recours aux chantiers bois.

Cependant, les pannes des chaufferies de Collinée et Plessala ont eu des conséquences sur le fonctionnement du budget :

- augmentation des dépenses d'énergie (achat fuel) et des travaux d'entretien (+13 585,77€) ;
- diminution des recettes : -48 334,91€ du fait de l'absence de facturations.

Investissement

Malgré les versements du budget commune,

- subventions de fonctionnement de 300 000€ en 2016 et 100 000€ en 2017 ;
- avance en 2016 de 622 000€ en investissement le budget chaufferie ne dégage pas de marge de fonctionnement permettant d'autofinancer des dépenses d'investissement. La CAF nette est négative : -76 102,79€.

Cependant, pour 2018, des travaux pour le convoyeur de Plessala et des travaux hydrauliques à Collinée sont nécessaires.

Endettement

L'endettement ne diminuera qu'à partir de 2025

La trésorerie de 100 000€ ne permet pas un remboursement de l'avance communale. Par contre, la ligne de trésorerie de 150 000€ a pu être remboursée en 2017.

Les ratios d'endettement comme dettes/produits de fonctionnement : 12 ans ne sont pas satisfaisant.

Des études de revalorisation des tarifs sont en cours pour 2018, une subvention communale sera sollicitée pour ce budget.

2-5/ Budget transports

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation depuis 2016 : +24 577,35€ (augmentation des dépenses d'entretien et de carburants).

Le car Iveco a nécessité des frais importants depuis son acquisition en 2009 (40 000€) et du fait de ces dépenses, la commission a décidé de remplacer ce car en 2018. Les frais de fonctionnement devrait ainsi être moins élevé en 2018.

Les recettes sont de 76 258€ en 2017 :

- 45 871€ : encaissement des subventions Conseil Départemental ;
- 30 386€ : encaissement de la régie transport.

Ces montants seront similaires en 2018.

La caf 2017 est négative du fait de dépenses de fonctionnement trop importantes.

Endettement

Un prêt qui se termine en 2019

Des ratios corrects : encours de dettes/caf brute -1.7 an

La situation financière permet de financer l'achat d'un car en 2018

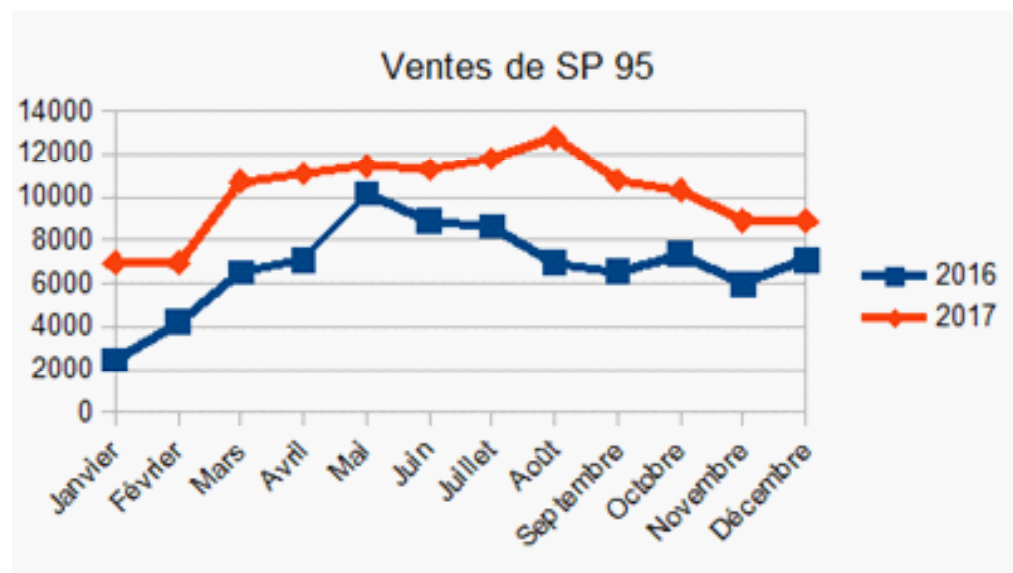
2-6- Budget stations-services

Pour la seconde année de fonctionnement, les volumes de vente au Gouray ont fortement progressé malgré des tarifs de vente plus élevés.

412 938 L de Gasoil ont été vendus en 2017 contre 315 817 L en 2016.

121 648 L de SP 95 ont été vendus en 2017 contre 81 834 L en 2016.

Le prix de vente moyen du gasoil en 2016 était de 1,128€ contre 1,239€ en 2017. Le prix de vente moyen du SP 95 en 2016 était de 1,353€ contre 1,401€ en 2017.



Nous avons comparé vers la fin de l'année nos prix de vente par rapport à ceux pratiqués à proximité. Sur 50 L la différence de tarifs est de 3,50€ pour le SP 95 et 2,50€ pour le Gasoil.

La station-service de Collinée est en service depuis le 5 février 2018.

Un emprunt de 100 000€ (1,86%) à taux fixe sur 20 ans a été contracté pour la station de Collinée. L'équipement du Gouray avait été subventionné.

On estime que l'équilibre financier (le budget est capable de rembourser la

dette) est atteint pour 500 000 L de carburants vendus. Le système économique serait viable (le budget permet le renouvellement du matériel) dès lors qu'on atteint 620 000 L de carburants vendus.

Les prix de vente seront identiques sur Collinée et Le Gouray. La marge de 0,05 centimes d'euros sera donc une marge flottante. En fonction du résultat 2018, il pourra être possible de corriger cette marge.

Un marché accord-cadre a été passé en 2016 pour la livraison de carburants pour la station du Gouray. 3 fournisseurs ont été retenus : La Compagnie Pétrolière de l'Ouest (Ploufragan), Armorine (Lanester) et Brétéché Ouest (La Chapelle Achard). Un second marché accord-cadre sera publié cette année pour l'approvisionnement de la station-service de Collinée. A terme ces deux marchés seront regroupés.

2-7- Budget panneaux solaires

La commune dispose désormais de 9 installations photovoltaïques. Certaines de ces installations ont été financées soit sur un budget spécifique ce qui a permis la récupération de la TVA soit directement sur le budget principal.

Les installations de Plessala et de Saint-Gouéno ont été financées par l'emprunt. L'un de 100 000€ sur 10 ans à taux révisable (0,24 % - durée résiduelle 0,25 années) et l'autre de 80 000€ sur 10 ans à taux fixe (4,49 % - durée résiduelle 2,83 années). L'encours de la dette au 1er janvier 2018 est de 58 260,16€. L'annuité de la dette est de 19 840,45€ en 2017.

En raison de problèmes techniques les recettes 2017 ont été légèrement inférieures aux prévisions. Par ailleurs, il a fallu remettre en état l'installation de la plateforme bois de Langourla.

2-8- Budget immobilier à vocation artisanal et commercial

Ce budget est issu du budget espace commerce et services de Collinée sur lequel sont venus se greffer les diverses locations commerciales et artisanales des communes de le Gouray, Plessala et St Goueno.

Un emprunt de 200 000€ sur 20 ans à taux fixe (3,14%) a été souscrit. Le capital restant dû au 1er janvier 2018 est de 132 500,00€. La durée résiduelle de l'emprunt est de 13,08 années. En 2017, l'annuité de la dette été de 14 281,75€.

Au 1er janvier 2018, la trésorerie du budget est de 71 563,04€. Les impayés sont de 11 561,94€. 3 locataires ont des difficultés à acquitter leurs loyers.

Les travaux suivants sont prévus en 2018 :

- Réfection toiture maison Rouxel – Plessala (Institut de beauté) : 25 000€ ;
- la mise en place d'un dispositif d'occultation sur la maison de santé de Collinée : 15 000€ ;
- Réfection de toiture et des faux plafonds Coccimarket – Le Gouray : 25 000€ ;
- La mécanisation des portes d'entrées des maisons de santé : 14 000€.

2-9- Budgets lotissements

LOTISSEMENT RESIDENCE DU LAC (LANGOURLA)

Le dernier lot de ce lotissement a été vendu en fin d'année 2016.

9 terrains étaient à vendre pour une surface de 5 956 m² au prix de 4€ le m².

Le résultat de cette opération (hors voirie définitive pour 24 655,94€) est de : – 26 002,07€

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETTES (LE GOURAY)

3 terrains restent disponibles à la vente pour une surface de 1 741 m² au prix de 12€ le m². Le montant d'achat du terrain et de dépôt de pièces du lotissement était de 15 674,14€ soit un peu plus de 3€ le m². Le montant des travaux de viabilisation est de 84 979,34€. Le montant du marché de voirie définitive est de 21 441,29€ (SATP). Les recettes liées aux ventes s'élèveront à 27 117,49€. Le résultat estimé de cette opération est négatif : – 58 406,61€. Un prix de vente de 27€ le m² aurait permis d'équilibrer l'opération.

LOTISSEMENT BELLE VUE (LE GOURAY)

2 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2642 m² au prix de 18€ le m². Ce lotissement était à l'origine destiné à être une zone artisanale. Les ventes des terrains sont constatées sur le budget principal.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DU MENÉ (LE GOURAY)

4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 942 m² au prix de 18€ le m².

LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (COLLINEE)

7 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 6 197 m² au prix de 25€ le m². Le prix d'acquisition du terrain (20 231 m²) était de 22 677,60€ soit un peu plus d'1 euro le m². Le montant des travaux de viabilisation hors voirie définitive s'élèvent à 444 570,77€. Cette opération est financée par un emprunt à taux fixe (2,13%) de 200 000€. Le capital restant dû au 1er janvier 2018 est de 52 008,79€. La durée résiduelle de l'emprunt est de 8,92 années. 1 terrain a été vendu en 2017.

LOTISSEMENT DES AJONCS (SAINT-GILLES-DU-MENÉ)

8 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 4 049 m² sur 5 182 m² au prix de 10€ le m². Le prix d'acquisition du terrain est de 21 466,29€. Le coût de viabilisation (hors voirie définitive pour 20 747,20€) s'élève à 102 617,68€. Cette opération a été financée par un emprunt à taux fixe (3,57%) de 120 000€. Le capital restant dû au 1er janvier 2018 est de 99 000€. La durée résiduelle de l'emprunt est de 16,33 années.

LOTISSEMENT DES TILLEULS (SAINT-JACUT-DU-MENÉ)

Les travaux de viabilisation ont démarré en 2017. Le lotissement est composé de 8 lots pour une surface de 4 231m². Le montant d'achat du terrain et de dépôt de pièces du lotissement était de 12 311,46€. Le montant des travaux de viabilisation est de 121 427,50€. Le montant du marché de voirie définitive est de 25 815,90€. Un prix de vente de 38€ permettrait d'équilibrer l'opération.

LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (PLESSALA)

5 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 3 716 m² au prix de 20€ le m². Le prix d'acquisition du terrain était de 60 452,17€ pour une superficie de 12 921 m² soit 4,68€ le m². Le coût de la viabilisation (hors voirie définitive) s'élève à 288 739,68€. Cette opération a été financée par un emprunt de 265 000€ à taux variable (0,82%). Le capital restant dû au 1er janvier 2018 est de 158 999,94€. La durée résiduelle de l'emprunt est de 8,92 années. 1 Terrain a été vendu en fin d'année 2017.

